

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 12 mars 2019

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	4 mars 2019	4 mars 2019
24	14	14+4		

Délibération n° 12032019.021 : Grands Moulins de Paris – Demande de privatisation de route – Enquête préalable à l’aliénation d’une voie communale

L’an deux mille dix-neuf, **le mardi 12 mars** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Christine JUIN, Jean-Louis LE HUEROU-KERIZEL, Colette PARONNAUD, Jacky ALBERT, Raphaël CLAUDE, Micheline SIMONNEAU, Martine LLEU, Nathalie MEGE, Laurent VIVIER, Myriam CHAGNAUD, Gilbert PELUCHON, Cédric ROUSSEAUX, Cécile BONNIFAIT.
Membres absents non représentés :
Sabrine JAMONEAU, Francis VRIGNAUD, Laurent ROUFFET, Christophe BELIN, Véronique BOULANGER, Maëva GOIZIN.
Membres absents représentés :
Laëtitia THOMAS, Claudine RAFIDIARIMANDA, Anne-Marie LE HUEROU-KERIZEL, Arnaud TIENNOT.
Secrétaire de séance : Myriam CHAGNAUD.

Vu le Code de la voirie routière et notamment l’article L141-3,
Considérant que le chemin de Mounet, qui dessert la minoterie, était à l’usage principalement des agriculteurs, du fait de leur activité professionnelle,
Considérant que ce chemin n’est plus affecté à l’usage direct du public,
Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensée d’enquête publique préalable sauf lorsque l’opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de lancer l’enquête préalable au déclassement du chemin de Mounet du domaine public communal,
- **Dit** que l’aliénation dudit chemin se conclura de façon à couvrir tous les frais y afférent,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 13 mars 2019.
Le Maire,

Walter GARCIA.

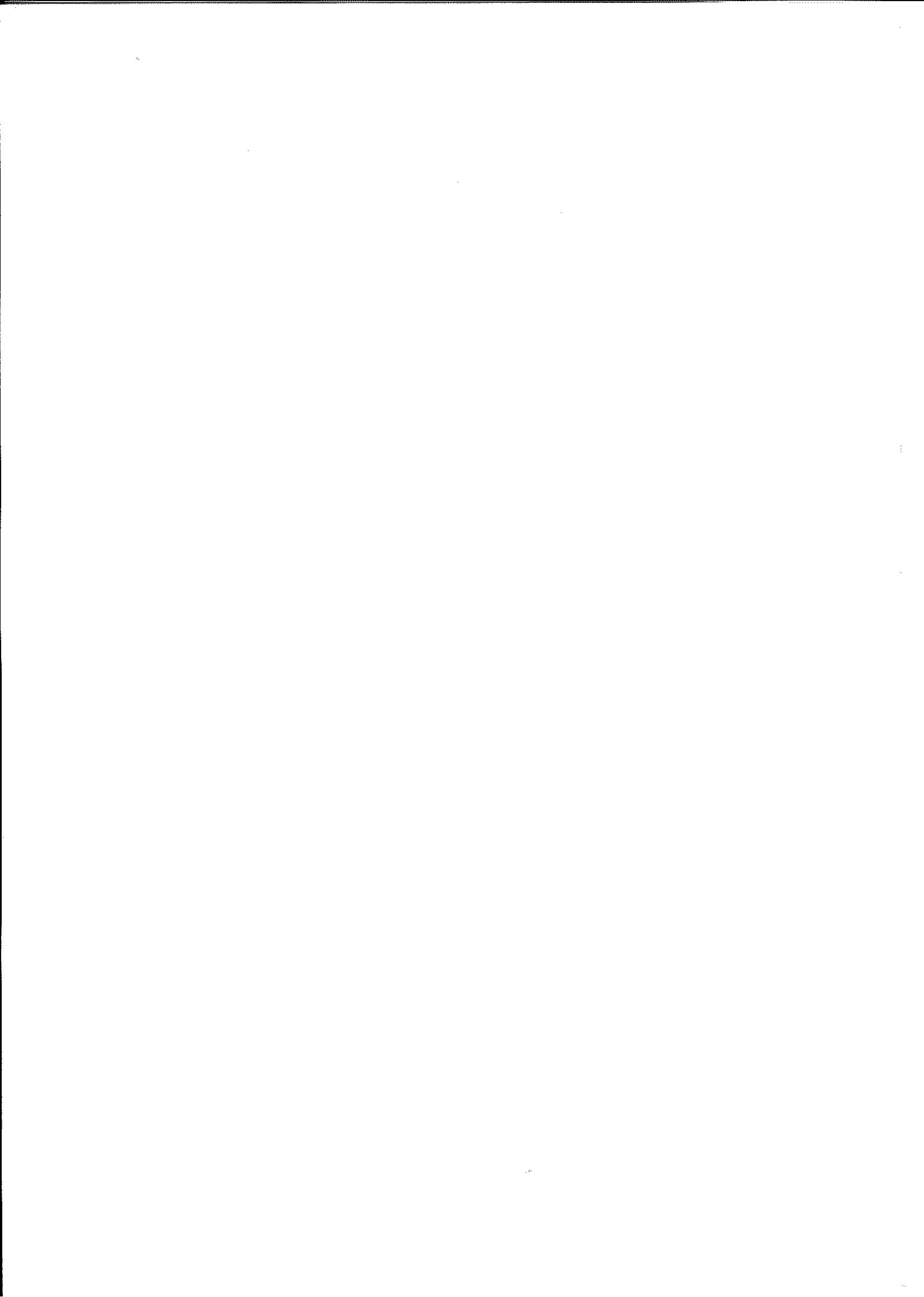
TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

N° 017 - 200080091 - 2019 0312

12032019021 - DE

Bureau de Réception Préfecture

Reçu le 15/03/2019



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 3 décembre 2019

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	27 novembre 2019	27 novembre 2019
21	14	14+1		

Délibération n° 03122019-88 : Privatisation du Chemin de Mounet : détermination du prix de vente.

L'an deux mille dix-neuf, le **mardi 3 décembre** à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Christine JUIN, Jean-Louis LE HUEROU-KERIZEL, Colette PARONNAUD, Jacky ALBERT, Micheline SIMONNEAU, Martine LLEU, Nathalie MEGE, Laurent VIVIER, Myriam CHAGNAUD, Anne-Marie LE HUEROU-KERIZEL, Gilbert PELUCHON, Cédric ROUSSEAUX, Cécile BONNIFAIT.
Membres absents non représentés :
Sabrine JAMONEAU, Laurent ROUFFET, Christophe BELIN, Véronique BOULANGER, Maëva GOIZIN, Arnaud TIENNOT.
Membres absents représentés :
Laëtitia THOMAS.
Secrétaire de séance : Nathalie MEGE.

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la délibération n° 12032019.021, concernant le lancement de l'enquête préalable au déclassement du Chemin de Mounet du domaine public communal, il convient désormais de fixer le prix de vente d'une portion de ce chemin, représentant environ 852,74 m².

Ce chemin étant en secteur agricole, Monsieur le Maire propose le prix de 3 € au m².

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de fixer le prix de vente dudit chemin à 3 € le m²,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

N° 017 - 200080091 - 2019 **1203**
0312201988 ----- **-DE**

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : **11/12/2019**

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

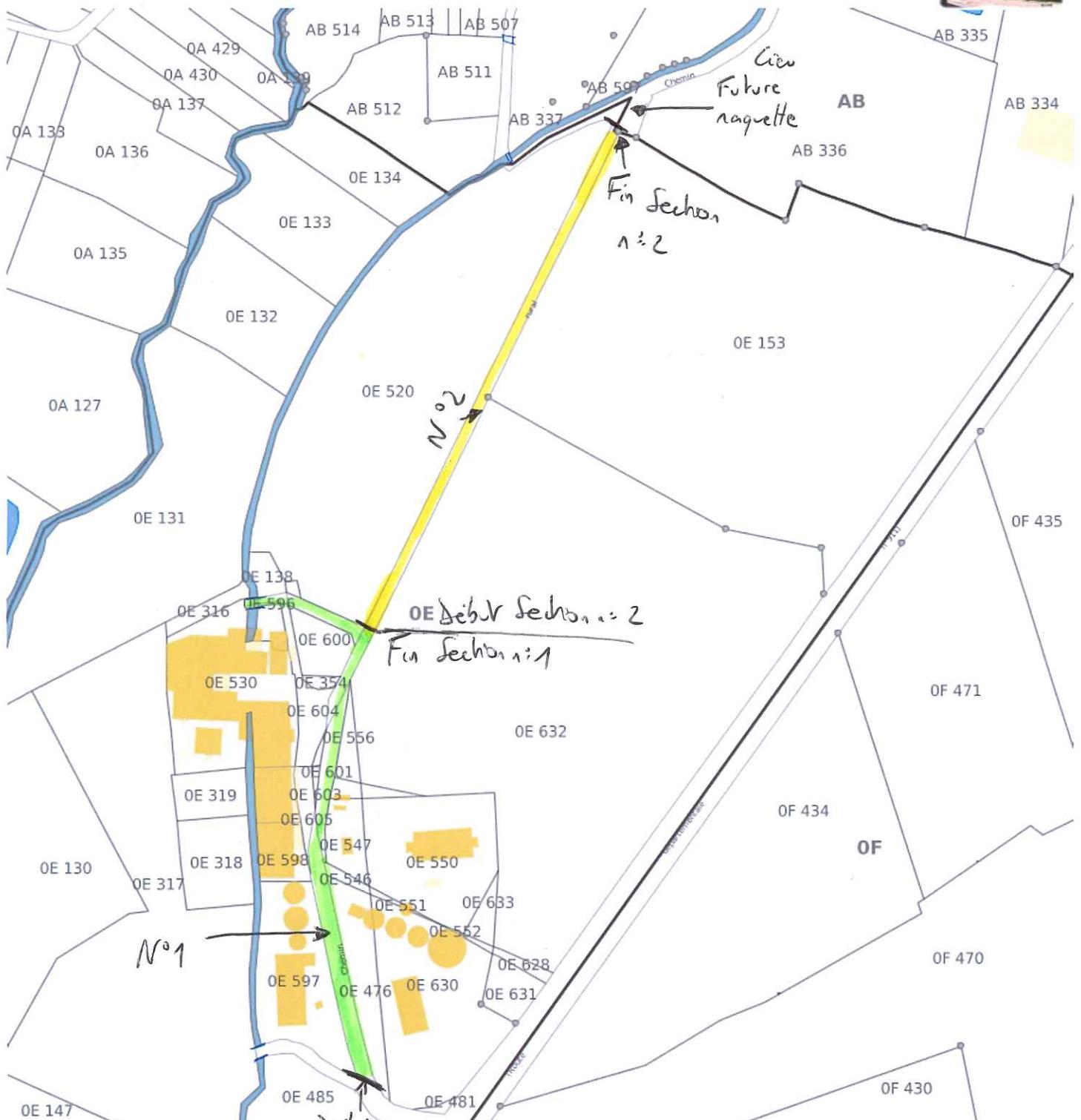
SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 4 décembre 2019.

Le Maire,

Walter GARCIA

Chemin de Mounet - Plan annexé

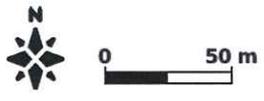


- Borne de limite de propriété
- x Croix gravées
- Boulons scellés
- Surfacique divers
- ▭ Limite non parcellaire
- ▨ Aqueduc
- ▭ Etang, lac, piscine
- ▭ Cimetière
- ▭ Piscine
- Mitoyennetés

- ▬ Mur mitoyen
- ▬ Mur non mitoyen
- ▬ Fossé mitoyen
- ▬ Fossé non mitoyen
- Clôture mitoyenne
- Clôture non mitoyenne
- ⊕ Haie mitoyenne
- ⊕ Haie non mitoyenne
- ▬ Tronçon de cours d'eau
- Nom de voie

- ▭ Section cadastrale
- Bâtiments
- ▭ Dur
- ▭ Léger
- ▭ Parcelle
- ▭ Commune

▬ Section n°1 à déclasser
 ▬ Section n°2 à déclasser



cy





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 12 mars 2019

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	4 mars 2019	4 mars 2019
24	14	14+4		

Délibération n° 12032019.021 : Grands Moulins de Paris – Demande de privatisation de route – Enquête préalable à l’aliénation d’une voie communale

L’an deux mille dix-neuf, le **mardi 12 mars** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Christine JUIN, Jean-Louis LE HUEROU-KERIZEL, Colette PARONNAUD, Jacky ALBERT, Raphaël CLAUDE, Micheline SIMONNEAU, Martine LLEU, Nathalie MEGE, Laurent VIVIER, Myriam CHAGNAUD, Gilbert PELUCHON, Cédric ROUSSEAUX, Cécile BONNIFAIT.
Membres absents non représentés :
Sabrine JAMONEAU, Francis VRIGNAUD, Laurent ROUFFET, Christophe BELIN, Véronique BOULANGER, Maëva GOIZIN.
Membres absents représentés :
Laëtitia THOMAS, Claudine RAFIDIARIMANDA, Anne-Marie LE HUEROU-KERIZEL, Arnaud TIENNOT.
Secrétaire de séance : Myriam CHAGNAUD.

Vu le Code de la voirie routière et notamment l’article L141-3,
Considérant que le chemin de Mounet, qui dessert la minoterie, était à l’usage principalement des agriculteurs, du fait de leur activité professionnelle,
Considérant que ce chemin n’est plus affecté à l’usage direct du public,
Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensée d’enquête publique préalable sauf lorsque l’opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de lancer l’enquête préalable au déclassement du chemin de Mounet du domaine public communal,
- **Dit** que l’aliénation dudit chemin se conclura de façon à couvrir tous les frais y afférent,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2019 D312 -- A2032019021 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 15/03/2019

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 13 mars 2019.
Le Maire,

Walter GARCIA.





ET
WR

Mairie de St-Germain-
de Marencennes
A l'attention de Monsieur
le Maire Walter GARCIA
Place Raimond Péraud,
17700 St-Germain-de-Marencennes

Lettre par courrier RAR

Saint-Germain-de-Marencennes, le 11 février 2019

Objet : Demande de privatisation de route

Monsieur Le Maire,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de nous avoir accordé votre temps précieux.

Comme il a été question lors de notre rencontre en date du 25 janvier 2019, les Grands Moulins de Paris et notre voisine la Coopérative Terre Atlantique souhaiterions vous confirmer notre intérêt par le présent courrier, de pouvoir privatiser la route passant au milieu de nos installations, qui débouche au milieu du village de Saint Germain de Marencennes.

Notre demande de privatisation est motivée par les raisons suivantes :

- Nos activités nécessitent d'effectuer maintes manœuvres sur la route
- Assurer la sécurité de notre personnel
- Assurer la sécurité de nos prestataires transporteurs
- Assurer la sécurité des agriculteurs et de leurs matériels
- Assurer la sécurité routière pour les voitures privées traversant à vitesse excessives.

Nous vous remercions de bien vouloir présenter notre projet à votre conseil municipal et espérons que ce dernier soit autant accueilli de façon positive comme il a été le cas avec vous.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Christophe COUSIN
RESPONSABLE DE SITE

GRANDS MOULINS DE PARIS
Site Littoral
17700 ST-GERMAIN-DE-MARENCENNES
Tél. 05 46 07 38 38 - Fax 05 46 07 38 39

cy

